

L'an deux mille huit, le 2 juin à vingt et une heures,
les Délégués des cinq communes, composant la Communauté de Communes de la Brie Boisée,
légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Pontcarré,
sous la présidence de Madame Mireille MUNCH, Président en exercice.

Etaient présents :

Pour la Commune de FAVIERES,

Madame Patricia CHARBOIS, Monsieur Morad FENNAS, Madame Josette LAUTIER, Monsieur Jean Claude MARTINEZ, Monsieur Philippe MURO.

Pour la Commune de FERRIERES EN BRIE,

Monsieur Jacques DELPORTE, Monsieur Robert DUVEAU, Madame Martine FITTE-REBETE, Madame Geneviève GENDRE, Madame Mireille MUNCH.

Pour la Commune de PONTCARRE,

Monsieur Bruno LACROIX, Monsieur Tony SALVAGGIO, Monsieur Denis THOUVENOT, Madame Catherine TOURNUT, Madame Anne Marie VUILLAUME.

Pour la Commune de VILLENEUVE LE COMTE,

Monsieur Philippe BAPTIST, Madame Sabine BREDOUX, Monsieur Daniel CHEVALIER, Monsieur Jacques RADE, Monsieur Jean Pierre SIVADIER.

Pour la Commune de VILLENEUVE SAINT DENIS,

Madame Sophie AUBRADOUR, Monsieur Gérard DEBOUT, Monsieur Jean Pierre GILLET, Madame Laurence ORTEGA-MONTANT, Monsieur Jean Marc ROLLAND.

Représentant les cinq communes sus-mentionnées qui composent la Communauté de Communes de la Brie Boisée.

Madame Mireille MUNCH ouvre la séance, procède à l'appel des Conseillers.

Elle désigne un Secrétaire de Séance : Madame Sophie AUBRADOUR accepte cette désignation.

Le Compte-rendu du Conseil du 5 mai 2008 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Président propose de passer à l'ordre du jour.

I – Création de postes saisonniers d'animateurs – semaine UCPA :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3 et 34,

Considérant que la Communauté de Communes de la Brie Boisée organise durant le mois de juillet 2008 une semaine sportive à destination d'adolescents,

Considérant qu'il y a lieu de recruter pour ce besoin saisonnier deux emplois d'agents d'animation à temps complet pour l'encadrement des participants,

Vu le budget, et notamment son article 6413,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité

Article premier : Décide de créer deux emplois d'agents d'animation qualifiés du 21 au 25 juillet 2008 inclus.

Article 2 : La durée hebdomadaire de travail sera de 35 heures.

II – Création d'un poste d'ingénieur :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,

Vu le décret n°90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 5,

Considérant qu'il y a lieu de créer un poste d'ingénieur territorial afin d'assurer le suivi des dossiers techniques et administratifs de la Communauté de Communes,

Considérant que ce poste nécessite une qualification de l'agent équivalent à une formation de type BAC+5,

Considérant que la grille de rémunération sera celle des ingénieurs territoriaux,

Vu le Budget,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article premier : Décide de créer à compter du 1^{er} juillet 2008 un poste d'ingénieur territorial à temps complet.

Article 2 : Adopte le tableau des effectifs comme suit :

Directeur général des services	1	Temps complet
Attaché territorial	1	Temps complet
Ingénieur territorial	2	Temps complet
Rédacteur territorial	1	Temps complet
Contrôleur territorial des travaux	1	Temps complet
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	Temps non complet
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	Temps non complet
Adjoint technique de 2 ^o classe	1	Temps non complet
Adjoint technique de 2 ^o classe	1	Temps complet

III – Convention avec Initiatives 77 – Chantiers verts :

Madame le Président propose au Conseil de la Communauté de Communes d'adopter la convention relative aux chantiers d'insertion organisés en collaboration avec l'association Initiatives77 (« chantiers d'initiative locale »).

Le dispositif permettra à plusieurs personnes en difficulté professionnelle d'être accompagnées dans leur insertion sociale par l'emploi et de bénéficier d'une formation qualifiante, tout en participant à la valorisation du patrimoine local.

Dans le cadre de cette convention, la Communauté de Communes s'oblige notamment à mettre à disposition un véhicule et à participer partiellement aux frais de personnel (salaires, charges, vaccinations...), cette participation étant estimée pour un an à un montant de 16 000 € pour un encadrant de chantier et une équipe de 10 à 12 personnes.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-29,

Vu le projet de convention avec l'association Initiatives77,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité

Article unique : Autorise le Président ou son représentant à signer la convention, amendée au besoin.

IV – Dédommagement déplacement des membres du Conseil Communautaire de la Brie Boisée :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-13 et L. 5211-5,

Vu le décret n° 2000-163 du 28 février 2000,

Vu le décret n° 2000-654 du 19 juillet 2001,

Vu la circulaire du 15 avril 1992,

Considérant que les élus du Conseil Communautaire peuvent être remboursés de leurs frais de déplacement occasionnés par leur mandat électoral,

Vu le budget,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité

Article unique : Décide d'indemniser les membres du Conseil Communautaire, qui en feraient la demande, de leurs frais de déplacement pendant leur mandat électoral.

Article 2 : L'indemnisation sera conforme à la législation en vigueur.

V – Questions diverses. :

Madame le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'une étude jeunesse vient d'être lancée dans le cadre du Contrat Clair. Elle rappelle qu'une étude enfance est également en cours.

Elle indique que la commission jeunesse et sport va se réunir prochainement.

Elle présente les axes de travail de la commission qui ont été élaborés avec M. Franck PAILLOUX. Elle expose le projet de la mise en place d'un intervenant sport.

Elle fait un point sur le RAM dont la mise en place est prévue pour le mois de janvier 2009.

Elle fait état des réflexions sur le CIAS.

V – Questions diverses. (Suite) :

Monsieur Tony SALVAGGIO rappelle que la prochaine Commission Affaires Sociales aura lieu le 9 juin à 19h en Mairie de Pontcarré

Madame le Président relance les communes de Villeneuve-St-Denis et Favières sur l'état de la demande concernant le Transport à la Demande.

Monsieur Gérard DEBOUT précise qu'il n'y a pas de demande sur sa commune.

Monsieur Philippe MURO indique qu'il va transmettre les éléments à la Communauté de Communes très prochainement.

Madame le Président donne lecture de la lettre de la Brigade Equestre. Elle précise que la Brigade Equestre, dans un premier temps, ne souhaitait pas rétrocéder le véhicule à l'AEV. Après renseignement, elle informe les membres du conseil communautaire que la Police, qui gère la Brigade Equestre, ne serait pas contre un arrêt de ce service.

Elle précise que l'AEV va monter sa propre Brigade Equestre sans participation financière des collectivités.
Monsieur Gérard DEBOUT demande que la Communauté de Communes dénonce la convention et que l'on en informe la CA de Marne et Gondoire.

Il précise que la convention n'a pas été signée mais que dans les faits elle s'appliquait.

Madame le Président demande que l'on convoque la Commissaire en charge du commandement de la Brigade Equestre.

Monsieur Philippe MURO fait le point sur l'exposition Brie'Arts qui s'est déroulé du 17 au 25 mai. Il rappelle que 80 artistes ont exposé plus de 300 œuvres. Le public a répondu présent avec plus de 1600 entrées. Il est globalement satisfait du déroulement de cette manifestation qui était de qualité supérieure à la précédente.

Les invités d'honneur ont été très ravis de cette exposition qui a permis de mettre en valeur leur création.

Il regrette toutefois le « raté » des autocars DarcheGros qui n'ont pas acheminé les enfants de l'école de Favières. Le car s'était rendu à l'Ecole de la Route contrairement à ce qui était indiqué dans la commande faite par la Communauté de Communes.

Il rappelle que la prochaine réunion de la Commission Culture et patrimoine aura lieu le 17 juin à 20h30 à la Salle des Mariages de Favières.

Monsieur Jean-Claude MARTINEZ rappelle que le 6 juin à 18 heures aura lieu l'inauguration des chantiers verts pour l'année 2008-2009. Il précise qu'à la suite de la remise des diplômes, un barbecue sera organisé par la Communauté de Communes.

Madame le Président présente brièvement la trame du bulletin communautaire du 2^{ème} semestre 2008.

Monsieur Daniel CHEVALIER rappelle que la Commission Urbanisme, Environnement, Développement Durable et Suivi du Contrat Clair s'est réunie le 14 mai 2008.

Monsieur Tony SALVAGGIO conclut les débats en rendant compte des travaux menés par le Syndicat Mixte des Transports de Marne-la-Vallée.

La séance est levée à 21 heures 55.

PROCHAIN CONSEIL : LUNDI 7 JUILLET 2008 A 21 H 00.

Fait à PONTCARRE, le 9 Juin 2008

Le Président,

Mireille MUNCH